

Titre professionnel monteur vendeur en optique lunetterie (En alternance)

Informations pratiques

PROGRESS SANTÉ

Contact : **Stéphanie CARLIER 01 44 54 24 24** s.carlier@progress-sante.com

Accessibilité



Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'inhabilité et/ou contre-indication médicale.

Pour plus d'informations, contactez notre référent handicap : s.carlier@progress-sante.com

Tarifs : Formation gratuite pour l'apprenti (prise en charge par le coût contrat). L'apprenti est rémunéré selon son âge et son niveau de formation.

Formation

Fiche métier

- Le titre professionnel vise à former des techniciens en montage et vente d'optique-lunetterie.
- Le technicien en montage et vente d'optique-lunetterie se situe dans une chaîne de prestations qui part de la prescription d'un professionnel de santé jusqu'à la réalisation d'un équipement généralement pris en charge par les organismes de couverture sociale.
- Les connaissances acquises au cours de cette Prépa lui permettent de vendre et réaliser un équipement répondant aux besoins et attentes du client, aussi bien en termes d'usage, de budget, de confort que d'esthétique.
- Les qualités principales attendues sont la polyvalence, le sens du relationnel, le sens de l'observation, de l'esthétique, l'organisation et la minutie.
- Dans l'espace de vente le technicien en montage et vente d'optique-lunetterie est en contact direct avec le client où il intervient sous le contrôle effectif et permanent d'un opticien diplômé. Il utilise des appareils de mesure, des outils informatiques et du petit outillage pour l'ajustage de l'équipement.

Rentrée

Courant décembre (chaque année)

Caractéristiques de la formation

Enseignements généraux

- Culture générale et expression
- Anglais
- Comptabilité
- Mathématiques

Enseignements professionnels

Durée

En alternance :

Durée : 6 à 8 mois

Statut : Salarié

Tarif : Formation gratuite (prise en charge par l'OPCO de l'employeur)

Contrat : CDD de 6 à 8 mois

Contrôle continu : Evaluations régulières de la progression pédagogique, et mises en situation d'examen.

Stage : 3 jours par semaine chez un opticien

<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la vision - Etude technique du système optique - Optique Géométrique - Prise de mesure - Réalisation technique - Contrôle équipement 	
<p>Méthodes mobilisées</p> <ul style="list-style-type: none"> - espace numérique de travail - ateliers d'optométrie et de montage - 9 salles de cours +1 salle de travail - écrans numériques 	<p>Rythme de l'alternance</p> <p>Emploi du temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} année : 2 jours en CFA / 3 jours en entreprise - 2^{ème} année : 2 jours en CFA / 3 jours en entreprise
<p>Modalités d'évaluation</p> <p>Contrôle continu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un devoir sur table d'une heure par semaine - 3 Examens Blancs annuels <p>Examen de fin d'année</p> <p>A la fin de l'année, après réussite d'un examen écrit et oral, l'étudiant pourra obtenir le Titre professionnel de technicien en montage et vente d'optique-lunetterie. (Titre RNCP 22279 de niveau 4 certifié par le Ministère du Travail)</p> <p>Le titre permet une insertion dans la vie active et une poursuite en 1^{ère} année de BTS Opticien Lunetier.</p>	<p>Suite de parcours post diplôme</p> <p>Poursuites des études :</p> <p>BTS Opticien-Lunetier</p>
<p>Conditions d'admission (Diplômes et modalités d'admission)</p> <p>Tous Bacs généraux et Bacs technologiques et Bacs Pro Optique</p>	<p>Admission définitive à la signature d'un contrat d'alternance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Après la validation de la candidature par la commission de l'établissement - À la signature d'un contrat d'alternance - À signature du règlement intérieur et conditions générales de ventes pour les étudiants en initial